

DIRECTEUR  
Luc-Olivier Machon

DIRECTION DU RECRUTEMENT,  
DES CARRIÈRES ET DE L'EMPLOI  
Caroline Rauscent

DIRECTION DU MANAGEMENT,  
DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL  
ET DE LA FORMATION  
Christel Mouras

**Monsieur Emmanuel RENAUD**

Organisation syndicale CFDT

**Monsieur Olivier TERRIEN**

Organisation syndicale CGT

**Madame Sylvie MOISAN**

Organisation syndicale FO

**Madame Antoinette MARTIN-BRUNEAU**

Organisation syndicale SUD

**Objet :** Courrier suite négociation – Service des urgences

**Affaire suivie par**

Bureau des Relations Sociales

**Tél.** 02 40 08 72 53

**Fax** 02 40 08 71 56

**Réf.** 19 - 301

Le 26 avril 2019,

Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux,

Je fais suite par la présence à la réunion de négociation organisée ce jour par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la plateforme 3,

S'agissant de vos différentes revendications dans le cadre des différents préavis déposés par vos organisations pour une grève illimitée à compter du 30 avril 2019 à 00h sur le service et les admissions des urgences, je suis en mesure de porter à votre connaissance la plateforme de propositions suivante:

- **Concernant les actions relatives à la fluidification de l'aval des urgences:**

Outre les différentes axes déjà conduits depuis 5 ans (création de 10 lits de médecine au sein du PHU3 à l'occasion du transfert de la médecine vasculaire sur HGRL, développement des unités relais sur les CH de Clisson et Sèvre et Loire), **le CHU installera 30 lits supplémentaire de médecine aigue gériatrique au 1er janvier 2020, assortis de 40 créations de postes.**

Face au constat d'un allongement de la durée des périodes d'hôpital en tension, et en prolongement des mesures prises chaque année en anticipation, la période d'ouverture de l'unité gigogne de l'Hôtel Dieu sera élargie.

- **Concernant le dispositif hôpital en tension :**

La nature des renforts apportés dans le cadre d'hôpital en tension va être réétudiée s'agissant des besoins jour et nuit des paramédicaux et admissionnistes.

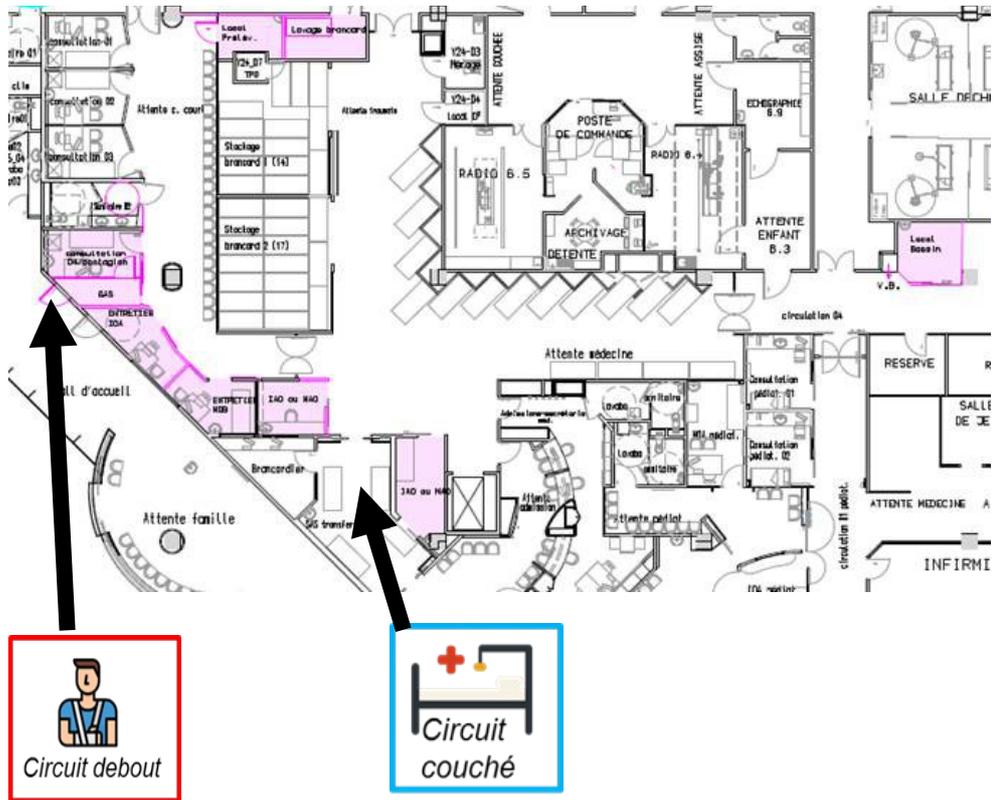
- **Concernant le fonctionnement de l'accueil des urgences:**

Le Directeur Général, en accord avec le Pr POTELE chef de pôle et le Pr BATARD chef de service a validé en conférence du PHU3 le 23 avril dernier, pour une mise en œuvre en juillet 2020, une restructuration architecturale permettant la différenciation du flux et l'amélioration des conditions d'accueil et de confidentialité.

Associée à ces travaux, **la présence soignante sera renforcée à hauteur de 3 ETP AS et 2,5 ETP IDE.**

Les travaux suivants seront réalisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et dureront 3 mois. Ils intègrent :

- la mise en place de deux circuits dès l'arrivée des patients



**Avec sur le circuit debout:**

- la relocalisation de l'espace prélèvement :
  - Utilisation d'une partie du local « lavage brancards »
- la création de 3 espaces :
  - Espace « pré attente »
  - Salle d'entretien pour l'IAO
    - Entrée distincte
    - Visuel partiel sur l'espace « pré-attente »
  - Salle d'examen pour le MOB

**Avec sur le circuit couché :**

- la création de 3 espaces :
  - salle d'entretien IOA
  - espace bassins
  - salle d'examen pour le MAO

Ces travaux intègrent une réflexion sur le secteur des admissions (notamment clôture du guichet d'admissions de la pédiatrie) et sur le contrôle d'accès.

Dans le contexte du préavis et dans la suite des négociations, il est proposé d'anticiper un certain nombre de mesures initialement envisagées à échéance des travaux :

- Dès maintenant, pérenniser avec des moyens complémentaires **la mise en place d'un quatrième secteur le dimanche et les jours fériés sur la base d'une amplitude de 10 heures (en binôme IDE/AS).**
- Dès l'obtention des recrutements (mai/juin), **renforcer la présence des hôtesse d'accueil le matin, les lundis, vendredis et samedis pour garantir la présence d'un binôme.**
- Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la **présence d'un Médecin MAO de 8h30 à minuit, 7jours/7.**
- Avant la fin 2019, mise en place d'une application smartphone permettant de faire appel à des volontaires (Medgo), du CHU, aux compétences vérifiées, pour le remplacement des arrêts inopinés avec une rémunération en heures supplémentaires.

Dès le début des travaux en 2020, les effectifs paramédicaux vont évoluer de la manière suivante:

- **Un IDE supplémentaire sur un horaire de 11h à 19h du lundi au samedi** (pour la mise en place du nouveau circuit debout)
- **Un AS supplémentaire sur un horaire du soir pour un renfort à l'accueil au niveau des alcôves du lundi au samedi.**

Au total les créations de postes PNM 2019-2020 seront de **5,50 ETP.**

- **Concernant les contractuels :**

Le CHU poursuit sa politique volontariste de mise en stage sur l'année 2019 (plus de 350 mises en stages) et affirme sa volonté de réduire les délais avant l'accès au statut. Au niveau de l'accueil des urgences 4 professionnels bénéficieront d'une mise en stage avant la fin 2019.

En terme d'affectation des professionnels contractuels, j'ai bien pris note de votre inquiétude concernant le maintien des compétences et nous allons y apporter une attention toute particulière tout en veillant à garantir en parallèle l'accès aux urgences des professionnels du CHU via la mobilité interne.

- **Sur le plan de la sûreté :**

Le hall des urgences est surveillé à distance par le biais de la vidéosurveillance par le permanent PC. La situation du PC de sûreté dans le hall des urgences facilite également les possibilités d'intervention rapide au sein des urgences notamment la nuit. Une prestation en place d'une société de sécurité privée garantit une présence quotidienne d'un agent de sécurité en gestion de la raquette extérieure et du hall urgence de 7H à 2H du matin. Vous avez signalé des difficultés dans la qualité de la prestation fournie. Ces remarques seront transmises via le PILNH, au prestataire, à des fins d'amélioration.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans une logique pluri annuelle d'accompagnement par l'institution de la hausse d'activités aux urgences. Cette plate-forme de propositions traduit un engagement fort et un souhait d'apporter une réponse concrète aux évolutions de la demande en soins aux urgences et aux demandes des professionnels.

Je vous remercie de me faire savoir très rapidement si vous maintenez la grève ou levez le préavis.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur du Pôle  
Ressources Humaines

Luc-Olivier MACHON

Copie :

- Monsieur SUDREAU, Directeur Général
- Madame MICAELLI-FLENDER, Directrice Générale Adjointe
- Madame GUIVARCH, Directrice de la plateforme de proximité n°3
- Monsieur CAILLAUD, Directeur de la plateforme n°3
- Madame RAUSCENT, Directrice adjointe des ressources humaines
- Madame MOURAS, Directrice adjointe des ressources humaines
- Madame PROUTEAU, Cadre supérieur de santé